



## Corrèze → Actualité

SANTÉ ■ Les dermatologues partent en guerre contre la pratique de l'épilation à lumière pulsée

## L'épilation définitive a le poil tenace

Une mise en garde de l'Agence régionale de santé du Limousin, en mai dernier, a réveillé le débat de l'épilation à lumière pulsée par les non-médecins.

Caroline Girard  
brive@centrefrance.com

« **N**e peuvent être pratiqués que par les docteurs en médecine tout mode d'épilation, sauf les épilations à la pince ou à la cire ». C'est ainsi que figure, noir sur blanc et dans un arrêté du 6 janvier 1962, l'interdiction, pour les centres d'esthétiques, de pratiquer l'épilation à lumière pulsée. Et pourtant. Certains ont investi pour l'achat de matériel, ont une clientèle régulière et ont suivi une formation adaptée. D'autre encore, se sont lancés dans l'enseigne franchisée.

« Ce n'est pas une chasse aux sorcières »

« Pendant longtemps, ce sujet ne faisait pas partie des premières préoccupations des autorités publiques, explique Bertrand de Haut de Sigy, avocat représentant du Syndicat national des dermatologues-vénérologues. À ne rien faire du tout, les franchises se sont multipliées, et nous en sommes arrivés là ».



LOI. Depuis 1962, un arrêté interdit la pratique de l'épilation à lumière pulsée aux non-médecins. PHOTO : F. LHERPINIÈRE

Les procédures s'accroissent sur le bureau de cet avocat, et aux quatre coins de la France, les dermatologues montent au créneau, et dénoncent cette pratique illégale. « Bien sûr que je comprends l'agacement des esthéticiennes. On leur enlève une partie de leur activité. Elles ont pu investir, acheter du matériel, et maintenant, elles doivent tout arrêter, explique Isa-

belle Catoni, dermatologue et membre du SNDV. Nous ne faisons pas une chasse aux sorcières, mais il s'agit d'un vrai problème de santé publique ». Plus qu'une simple campagne de prévention contre les risques encourus, c'est un signal d'alarme que tentent d'actionner les médecins.

« Evidemment, les esthéticiennes sont formées à la manipu-

lation, entame le dermatologue Catherine Chevrier, installée à Brive. Mais la pratique doit répondre à une formation beaucoup plus spécifique pour pallier aux risques de brûlures et de stimulation de mélanomes ». Connaître les contre-indications, prévenir les retards de diagnostic, les anomalies hormonales... le tout encadré par une surveillance médicale, se-

rait donc nécessaire.

« Le rappel lancé par l'ARS du Limousin devrait donner des idées aux autres régions, lance Bertrand de Haut de Sigy. Cela pourrait être le déclic, pour une prise de conscience des autorités publiques au niveau national ».

Une prise de conscience qui semble se mettre en place, lentement. Notamment depuis l'arrêt prononcé par la cour d'appel de Douai, le 4 juin dernier, autorisant un juge référé d'interdire à des centres esthétiques de faire publicité de ses actes, et de procéder aux dits actes. En ligne de mire, les franchises spécialisées dans l'épilation à lumière pulsée, comme Dépil Tech (\*) ou encore Radical Epil, qui, à coups de coupons de réduction et d'affiches à l'humour piquant, tentent de séduire leur clientèle.

« C'est comme si le gouvernement autorisait la vente de voitures aux personnes qui n'ont pas le permis », ironise Isabelle Catoni. Une voiture, qui, dans le cas précis, est également disponible en vente libre en grandes surfaces. Moins puissants que ceux utilisés par les professionnels, les risques de l'utilisation d'épilateur à lumière pulsée « à domicile » sont surtout pour la vue.

« Les épilations au laser ne représentent qu'un tiers de mon activité. Ce débat touche uniquement la santé publique, ce n'est pas par souci financier », conclut Catherine Chevrier. ■

(\*) Contactée par la rédaction, l'enseigne Dépil Tech de Brive n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations.

## Retour à la case cire et pince à épiler

Elle exerce depuis plus de 20 ans à Brive. Adine, esthéticienne, a préféré arrêter l'épilation à lumière pulsée, plutôt que d'abandonner son métier.

« J'étais une des premières à m'équiper d'une machine pour l'épilation définitive à Brive, il y a une quinzaine d'années. À l'époque, j'avais investi plus de 15.000 euros », entame Adine.

Niché dans une petite cour, son salon Les secrets d'Aphrodite n'accueille désormais plus que des clientes pour des épilations traditionnelles. « J'ai toujours pensé au bien-être et au confort, plus qu'au chiffre d'affaires. Dès le début, certains ont

flairé le business ». Ont alors fleuri les centres médicaux spécialisés dans l'épilation à lumière pulsée, et les esthéticiennes ont jugé bon, elles aussi, de s'équiper. « L'épilation, c'est notre travail. Alors forcément, quand arrive sur le marché une machine vous permettant de les éradiquer quasi définitivement, en tant que professionnelle, on se sent concerné, ajoute l'esthéticienne. Il n'est pas question de se substituer au travail de médecin ». Mais plutôt de faire le lien avec le corps médical, et de travailler en duo. Allier leur esprit de l'esthétique et de la féminité, avec l'expertise d'un

spécialiste. « Il n'était pas question pour moi de me hasarder dans l'inconnu. Quand je me suis équipée, j'ai suivi des formations, je me perfectionnais dès que l'occasion se présentait, et travaillais avec des médecins pour certaines patientes, explique Adine. Depuis le courrier de l'Agence Régionale de la Santé (\*), nous n'avons plus de filet. J'étais obligée d'arrêter ». Un manque à gagner certains pour cette passionnée, qui relève cependant une « perte difficilement quantifiable ».

(\*) Fin mai, l'ARS a rappelé à plus de 270 salons de beauté de la région l'interdiction de pratiquer l'épilation à lumière pulsée.